

Juin-Juillet 2009

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEM. DU CONGO

Un « coup de balai » pour sauver la Justice ?

Le Président Joseph Kabila a procédé, à travers les 14 ordonnances du 15 juillet 2009, aux nomination, révocation, permutation et mise à la retraite au sein de la Magistrature. D'aucuns ont qualifié ces mesures d'un véritable « coup de balai » résultant de l'appréciation faite par le Chef de l'Etat des conclusions des travaux de la 2^{ème} session extraordinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature. La réunion de cette instance a eu lieu, du 11 au 23 juin 2009, à Kinshasa.

On se rappellera que dans son discours prononcé à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de l'Indépendance, Joseph Kabila a dénoncé « les anti-valeurs qui s'enracinent dans la société congolaise, à savoir : l'indiscipline, l'intolérance, la concussion, la gabegie financière et la corruption qui risquent de mettre en péril le projet ambitieux des 'Cinq Chantiers' ». Il a poursuivi en notant que « la Justice, elle-même, est au banc des accusés. Abusant de l'indépendance liée pourtant à la délicatesse et la noblesse de sa charge, le magistrat se rend, lui aussi, coupable de dol, de concussion, de corruption et voire des infractions de droit commun ». Son vœu de voir « ces mesures contribuer à coup sûr à garantir la justice et la sécurité judiciaire pour tous » a-t-il été exaucé ?

Il est vrai que ces mesures ont été bien accueillies par la population. Toutefois, l'opinion tient à ce que le train ne s'arrête pas à la première gare, mais qu'il poursuive sa route jusqu'au bout. Pour le Syndicat des magistrats, « la révocation seule ne suffit pas (...). Il faut repenser profondément le véritable problème qui est d'ordre social et professionnel (...) et y remédier, c'est-à-dire l'amélioration des conditions salariales, des conditions techniques et professionnelles qui doivent permettre une bonne administration de la justice ».

Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa.

Lutter contre la corruption revient à trancher la tête de l'Hydre de Lerne. Il faut être de la trempe d'un héros de la Grèce antique pour réussir. La fin de l'impunité serait-elle enfin arrivée en RD Congo ? Le mal est tellement profond, en effet, qu'il a fallu que le Président de la République frappe fort !

La CENCO dénonce les anti-valeurs

A l'issue de la 45^{ème} réunion de l'Assemblée plénière, les Evêques membres de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) ont, dans leur message du 10 juillet 2009, dénoncé des fléaux tels la faiblesse de l'Etat, la corruption et l'enrichissement illicite (lire le texte intégral de ce message, pp. 487-495). Pour les Evêques, « la corruption est devenue le cadre général de vie et d'action politique en RD Congo ». Elle a gagné toutes les institutions et toute la société. L'installation d'une sous-culture caractérisée par la corruption ne fait plus de doute. Certes, l'opinion la déplore et la dénonce, mais il n'existe aucune volonté de la combattre et l'éradiquer.

La faiblesse de l'Etat paraît manifeste. La mise sous coupe réglée de l'Est et du Nord-Est du pays constitue une menace pour l'intégrité territoriale. L'autorité de l'Etat ne se fait pas sentir sur toute l'étendue du pays. Par ailleurs, la CENCO constate avec amertume que « des gouvernants, des gestionnaires de la chose publique et des hommes d'affaires malhonnêtes s'adonnent à un enrichissement éhonté, injustifiable par rapport à ce qu'ils gagneraient loyalement ».

Le message des Evêques ne manque pas de rappeler que « l'Etat doit opérer le choix de la justice sociale et de la lutte contre la corruption étant donné que la loi protège tout citoyen des exactions et de tout abus de pouvoir ».

Le jeu de ping pong entre la Présidence et la Primature

Alors que la restructuration de l'équipe gouvernementale était annoncée de longue date, une lettre datée du 28 mai 2009 a été adressée au Premier ministre par le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat. Elle portait sur « les dérapages substantiels et répétés des finances publiques et de la monnaie nationale observés ces derniers mois » ! De ce fait, il lui a été communiqué l'instruction relative à la délocalisation du centre d'ordonnancement des dépenses publiques de l'Etat. Kabila place ainsi Muzito sous surveillance !

Dans sa réponse du 3 juin 2009 adressée au Chef de l'Etat avec copie au Directeur de Cabinet du Président de la République, à tous les Vice-Premiers ministres, aux ministres et vice-ministres des Finances et Budget, ainsi qu'au Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Adolphe Muzito y est allé en deux temps. D'abord, il a refusé d'assumer seul la responsabilité de ces dérapages et, ensuite, il a admis la justesse « des mesures exceptionnelles qui visent à régler une situation exceptionnelle, temporaire et qui matérialisent en ces temps particulièrement difficiles pour le Trésor public, le consensus résultant de nos échanges antérieurs sur la question... ».

Au-delà du fond qui relève du règlement interne, la forme a soulevé quelques appréhensions. Les photocopies des deux lettres échangées entre le Président de la République et le Premier ministre ont été vendues comme

de petits pains sur les différentes places publiques de la capitale. Comment expliquer ce fait ? Cela a-t-il été voulu ou fortuit ?

A la suite de cette « affaire », le député Clément Kanku de l'Opposition a déposé, le 10 juin 2009, une motion de défiance contre le Premier ministre. En répondant, le 12 juin 2009, au député, le Président de l'Assemblée Nationale a déclaré la motion recevable dans sa forme et dans son fond. Mais, vu les dispositions de l'article 196 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, et compte tenu de la clôture de la session intervenant le 15 juin 2009, le Président de l'Assemblée Nationale a décidé, malgré lui, de verser ladite motion dans les arriérés à traiter prioritairement à la session de septembre prochain.

Le Premier ministre obtient ainsi un sursis jusqu'à la rentrée parlementaire de septembre prochain. Indépendamment de l'issue de cette motion, le sort de Muzito est-il déjà scellé ? Le temps ne va-t-il pas œuvrer en faveur du Premier ministre ?

La décentralisation : autant tempérer l'ardeur

En entérinant le principe de la décentralisation et les dispositions subséquentes, les politiques pensaient avoir réussi. Dans la pratique, les difficultés émergent à chaque étape. L'une d'elles concerne la rétrocession des 40 % conformément à l'alinéa 2 de l'article 175 de la Constitution. La retenue à la source de ces 40 % n'a pas encore été appliquée ! Les menaces de certains Gouverneurs de Province n'ont pas eu raison de la résistance du Gouvernement Central.

La première Conférence des Gouverneurs de Province tenue, les 24 et 25 juin 2009 à Kisangani, a accouché d'un compromis autour de cette question. Il a été convenu de « l'institution d'un ordre de paiement permanent auprès des Succursales de la Banque Centrale pour les dotations au profit des provinces ». Ainsi donc, le Gouvernement Central garde encore l'initiative en cette matière.

La population congolaise frappée par l'insécurité et le refoulement

Selon le rapport du Secrétaire Général de l'ONU rendu public, le 30 juin 2009, devant le Conseil de Sécurité, la RD Congo compte actuellement 1,7 million de déplacés dans l'Est, principalement dans les deux Kivu et la Province Orientale. La seule Province du Nord-Kivu compte 832.461 personnes qui se déplacent en permanence. Alan Doss, chef de la MONUC, a communiqué au Conseil de Sécurité les progrès encourageants réalisés dans le processus d'intégration des groupes armés et dans la lutte contre les forces négatives. Il a cependant déploré les souffrances endurées par les populations civiles.

Les informations datées du 21 juillet 2009 ont encore jeté un certain effroi dans les esprits. Le CNDP a décidé de suspendre sa participation au Comité de suivi de l'Accord de Goma signé le 23 mai 2009. La guerre va-t-elle reprendre ?

L'International Crisis Group (ICG) a publié, le 9 juillet 2009, à Nairobi et à Bruxelles, un rapport qui ne cache pas son scepticisme. D'après l'ICG, les opérations conjointes contre les FDLR sont inefficaces. Cette ONG recommande plutôt l'élaboration d'une stratégie globale en vue de désarmer les FDLR.

Cette stratégie devrait allier l'approche militaire, politique et des pressions internationales.

La MONUC va entamer le transfert vers l'Est des activités concentrées à l'Ouest de la RD Congo. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général en RD Congo, M. Ross Mountain, en a fait mention dans un récent entretien avec la presse à Mbandaka.

Une nouvelle rassure cependant les observateurs. Le Conseil de Sécurité vient d'approuver, en ce mois de juillet, un budget de 1,3 milliard USD en vue de renforcer les troupes de la MONUC.

A l'Ouest, une autre menace pèse sur le pays. En effet, les troupes angolaises ont occupé, *fin mai-début juin 2009*, le village Sava, dans le Territoire de Mbanza-Ngungu. Deux ans après l'occupation de quelques villages du Territoire de Kahemba dans le Bandundu, l'Angola revient donc à la charge ! Qu'y a-t-il derrière cette atteinte à l'intégrité territoriale ? Par ailleurs, l'Angola a refoulé, du 12 mai au 6 juillet 2009, près de 7.275 Congolais dans des conditions inhumaines (5.419 hommes, 1.222 femmes, 322 petits garçons et 312 fillettes). L'Archevêque et les Evêques membres de l'Assemblée épiscopale de Kananga ont dénoncé les conditions dégradantes de ces expulsés.

Economie et Finances : le bout du tunnel se fait attendre

La RD Congo attend avec impatience la conclusion d'un nouvel accord la liant de façon formelle au Fonds Monétaire International (FMI). Tout est suspendu à la réunion du Conseil d'Administration du FMI prévue pour fin juillet à Washington. Entre-temps, l'opinion a été alertée par les conclusions d'une étude menée par le Professeur belge Yan Gorus sur le secteur minier du Katanga. L'auteur de l'étude a révélé que 85 % de la Province du Katanga étaient couverts par des titres miniers. Le Cadastre minier a vite réagi en précisant qu'il s'agit seulement de 53 % ! Le débat ainsi ouvert risque de mettre à nu l'impact négatif de cette couverture sur les populations.

La Société Civile a également élaboré un rapport rendu public, le 14 juillet 2009. D'après ce document, « les ONG oeuvrant dans le secteur des ressources naturelles dénoncent la légèreté dans la signature des contrats miniers ». La Société Civile serait arrivée à la conclusion que « l'Etat congolais est le principal responsable du désordre qui règne dans le secteur minier en RD Congo ». Entre-temps, l'économie nationale a enregistré 70 millions de dollars de manque à gagner lié à la fraude dans le secteur d'exploitation de l'or. L'essentiel de la production sort frauduleusement vers les pays limitrophes.

Depuis plusieurs mois, la lutte contre la dépréciation monétaire se poursuit. La Banque Centrale du Congo s'efforce de stabiliser la monnaie nationale par la vente des devises avec cette volonté de corriger les déséquilibres entre l'offre et la demande des devises à travers le retrait progressif de l'excédent des liquidités sur le marché. Près de 54 millions USD ont été ainsi injectés dans le circuit bancaire. Malheureusement, les violons s'accordent difficilement entre la BCC et les Banques commerciales.

Au-delà de cette morosité, l'actualité bouge

Les Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK) créées en 1987 deviennent l'Université Catholique du Congo (UCC). Cette nouvelle a été annoncée au cours d'une cérémonie organisée pour la circonstance le 15 juillet 2009. Pour l'année académique 2008-2009, les FCK comptent 2.227 étudiants (dont 1.358 étudiantes), 77 professeurs à temps plein, 20 assistants et 63 administratifs.

Rien de nouveau sous le soleil, dit-on. En RD Congo, les formations politiques naissent et disparaissent au gré des enjeux. Le vagabondage politique constitue une mode spécifique à la classe politique zaïro-congolaise. D'aucuns n'ignorent la « cacophonie » ayant secoué le RCD/Goma il y a peu. Le Collège des fondateurs réuni, le 16 juillet 2009, a redressé la barque en excluant 15 de ses membres dont Trésor Kapuku, Gouverneur du Kasai Occidental. Il ne reste qu'à lui retirer son mandat de Gouverneur de Province ! Ces exclusions parviendront-elles à ramener le calme dans la bergerie ?

Dans un point de presse tenu, le 21 juillet 2009, l'Ambassadeur de la Confédération helvétique en RD Congo a révélé que les avoirs du Maréchal Mobutu vont revenir, non à l'Etat congolais, mais à ses héritiers. Ce dossier négocié depuis 1997 se clôturait dans la déception. A qui la faute ? Est-ce le résultat d'un compromis politique interne ? Toujours est-il que la page a été tournée.

AFRIQUE

Le GHANA a ravi la vedette à tous les Etats africains avec la visite, en ce mois de juillet, du Président américain Barack Obama. A l'occasion de sa visite, celui-ci a prononcé, le 11 juillet 2009, devant les Parlementaires ghanéens à Accra un discours qui a suscité des commentaires en sens divers. Néanmoins, il a rappelé dans son adresse ce qui suit : « il revient aux Africains de décider de l'avenir de l'Afrique ; le développement dépend de la bonne gouvernance ; les dirigeants qui respectent la volonté de leur peuple, qui gouvernent par le consentement et non par la coercition sont plus prospères... Il ne s'agit pas seulement d'organiser des élections, mais il faut voir ce qui se passe entre les scrutins ; l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais des institutions fortes ; aucune entreprise ne peut investir dans un pays où le Gouvernement se taille au départ une part de 20 %... ».

Bien qu'ayant choisi le Ghana comme pays à visiter, Barack Obama s'est adressé à toute l'Afrique et particulièrement à tous les dirigeants africains. A moins d'avoir bouché les oreilles, les hommes d'Etat africains ont été interpellés. Entre le fait d'entendre le discours et la volonté de changer les choses, il existe un immense fossé que très peu osent franchir.

Noël OBOTELA Rashidi